

TIERS-PAYANT :

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE POURSUIT SA MOBILISATION POUR LES PATIENTS ET SERA AU RENDEZ-VOUS EN 2017

La Mutualité Française a pris connaissance de la censure, par le Conseil Constitutionnel, des dispositions de la loi de santé généralisant le tiers payant pour le paiement de la part complémentaire.

«La Mutualité Française a toujours été résolument engagée en faveur du tiers payant, élément déterminant de l'accès aux soins pour tous. Il est désormais urgent de dépasser les oppositions dogmatiques au tiers payant alimentées par les surenchères syndicales, explique Etienne Caniard, il faut offrir aux médecins qui le souhaitent un outil simple qui permette un tiers payant intégral, le seul qui soit réellement utile aux patients»

Sans attendre la décision du gouvernement pour tenir compte de cette situation, la Mutualité Française rappelle qu'elle a entrepris, avec les autres familles de complémentaires, d'importants travaux pour permettre la généralisation du tiers payant à tous les patients, et l'améliorer pour les 130 000 professionnels de santé qui le pratiquent déjà.

Malgré la décision du Conseil Constitutionnel, la Mutualité Française est déterminée à poursuivre les travaux en cours avec les autres complémentaires santé, en lien avec l'Assurance Maladie Obligatoire, pour être en mesure de proposer, à tous, le tiers payant sur la part complémentaire d'ici 2017.

«C'est un service plébiscité par les Français, les complémentaires et leurs partenaires travailleront avec les médecins qui le souhaitent afin d'éviter que les patients ne pâtissent de cette décision», déclare Etienne Caniard.



À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit 426 mutuelles. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

Contact presse :

- Constance BAUDRY
06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr

